

### La constitution

présente résolution, car il est le seul au Canada capable d'agir. Nous demandons au Parlement du Canada d'agir car il est impossible d'en venir à une entente avec les provinces lors de la conférence des premiers ministres. Hier, à la conférence des premiers ministres provinciaux à Toronto, il a été manifeste que même les dix premiers ministres ne peuvent s'entendre entre eux. Ce désaccord, cette inertie seront-ils la formule éternelle dans le domaine constitutionnel? Nous disons non. Nous disons que nous avons fait des efforts. Le désaccord persiste, il est donc maintenant temps d'agir. Je dirai en conclusion, peut-être avec une pointe d'ironie, que je n'en croyais ni mes yeux ni mes oreilles ce matin en lisant et entendant dire que les premiers ministres provinciaux saisiraient les tribunaux de l'affaire, qu'ils soumettront à leur décision une question qui devrait faire l'objet d'un débat, d'une lutte politique pour convaincre les Canadiens et obtenir leur appui. Et cela, d'un groupe qui a passé une journée entière, lors de la conférence des premiers ministres, à clamer qu'il ne convenait pas de confier aux tribunaux les droits et libertés fondamentales des Canadiens.

**Des voix:** Bravo!

● (1620)

**L'hon. David Crombie (Rosedale):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais moi aussi dire que je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole dans le cadre du présent débat. Comme j'ai passé une grande partie de l'été et, en fait, les deux derniers mois à étudier la question de la constitution, je n'ai aucune honte à dire que cette étude s'est révélée des plus difficile, de ce côté-ci de la barrière. Il y a de bonnes raisons à cela.

Tout d'abord, la plupart de mes commettants s'inquiètent à propos des emplois, de l'inflation, des budgets, des pensions et de l'assurance-maladie. Ce sont ces questions-là qui les préoccupent tous les jours et qui les préoccuperont dans un avenir proche. Ils en sont conscients et ils veulent savoir pourquoi nous ne faisons rien pour les résoudre. Deuxièmement, une grande partie de ce qu'ils savent du débat constitutionnel c'est ce qui est ressorti des entretiens du gouvernement fédéral ou des débats entre le gouvernement fédéral et les premiers ministres provinciaux. Une grande partie des questions susceptibles de les intéresser dans ces entretiens ne semblent pas les sensibiliser aux questions en jeu.

La troisième raison, c'est que les Canadiens se sont trouvés confrontés à celui que je ne peux appeler autrement que «l'homme de six millions de dollars», le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Fleming), qui a réussi à présenter les questions constitutionnelles aux Canadiens en les simplifiant au maximum, en employant des termes dont on se servirait pour vendre des crêpes, des céréales ou n'importe quelle autre denrée.

J'ai trouvé beaucoup plus facile d'étudier la question de la constitution ces dernières semaines parce que les électeurs de Rosedale—j'irais même jusqu'à dire ceux de Toronto et du Grand Toronto, avec lesquels je suis entré en contact—commencent enfin à comprendre qu'il faut savoir lire entre les lignes de la proposition à l'étude. Celle-ci ne concrétise pas simplement le désir profond qu'à chacun d'entre nous de

rapatrier la constitution. C'est un objectif que poursuivent tous les Canadiens. Mais ce n'est pas ce que nous faisons, c'est seulement ce que nous prétendons être en train de faire.

Une fois que l'on a compris cela et que l'on arrive à la constitution elle-même, on en vient à se rappeler une ancienne vérité, à savoir que les constitutions sont en effet importantes et même très importantes. Tout changement apporté à une constitution modifie les relations entre les gens, entre les gouvernements et entre les gens et leurs gouvernements. A moins que tel ou tel changement ne se fonde sur des principes sur lesquels nous sommes d'accord, nous n'aurons ni stabilité sociale ni stabilité économique au Canada. Tant que nous n'aurons pas modifié la constitution pour assurer la stabilité sociale et économique nous ne pourrions nous attaquer convenablement aux problèmes liés à l'inflation, au chômage, aux pensions, à l'assurance-maladie et à toutes ces choses qui touchent directement à la population.

Au cours de ces conversations avec mes commettants et d'autres personnes de Toronto, nous passons de bons moments car nous tâchons de nous rappeler le mieux possible l'histoire qu'on nous a enseignée afin de mieux comprendre les propositions qui nous seront soumises ainsi que ce qui pourrait se révéler avantageux pour le pays à l'avenir. Les propositions constitutionnelles peuvent devenir très complexes, mais les principes qui les sous-tendent, et en fait ceux qui sont à la base de la constitution du Canada, ne le sont pas. La constitution canadienne est sous-tendue et organisée par cinq principes fondamentaux. J'aimerais traiter de ces cinq principes car je veux les utiliser comme étalons pour mesurer les propositions du gouvernement.

Le premier principe est celui de l'union nationale. J'insiste sur ce point car nous oublions très souvent que le premier but poursuivi en 1867 était d'organiser une union nationale. En fait, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'utilise jamais le mot «confédération» mais celui d'«union». Il est indubitable que pendant la préparation de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1864 à 1867, les Pères de la Confédération savaient ou sentaient de toute façon qu'ils étaient en train de créer un nouveau pays. Permettez-moi quelques brèves citations pour montrer ce que ces gens pensaient alors faire quand il était question d'union nationale. D'Arcy McGee a dit:

J'espère voir le jour... où il n'y aura pas d'autre mot pour désigner notre patriotisme que le nom commun de Canadien, sans le suffixe français ou anglais.

Cartier a dit:

Le principal objectif visé et le grand problème à résoudre, c'était de chercher le moyen d'unir les grands éléments nationaux de chacune des provinces d'Amérique britannique pour en faire une grande nation.

Une nouvelle nationalité, c'est quelque chose de différent, qui n'existait pas encore, évidemment différent du statut de simple colonie britannique. Le colonel Gray de l'Île-du-Prince-Édouard a dit qu'on pouvait prédire sans se tromper qu'un jour nous occuperions une place parmi les pays du monde.

La bibliothèque du Parlement abonde en citations qui expliquent qu'il ne s'agissait pas seulement de traiter avec les régions et les provinces. En fait, comme l'a dit quelqu'un de l'autre côté de la Chambre, «nous sommes plus que la somme de nos éléments». Notre pays est davantage que la somme de ses éléments et repose sur le principe de l'unité nationale.